



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire 17-261219 : Etudes préalables à la structuration du 2<sup>ème</sup> Village pour la programmation d'une nouvelle école primaire et de ses équipements connexes notamment sportifs / Présentation des esquisses d'aménagement et de la programmation des équipements publics**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 DÉCEMBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : 15

**Absent (s) : 11**

**Procuration (s) : 03**

**Total des votes : 18**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

  
LE MAIRE,  
**Marc Luc BOYER**



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU VINGT-SIX DÉCEMBRE**

**DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf **LE VINGT-SIX DÉCEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Victorin LEGER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - GUERIN Jacques conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale -

**PROCURATION(S) :** Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe à Laurence FELICIDALI - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET

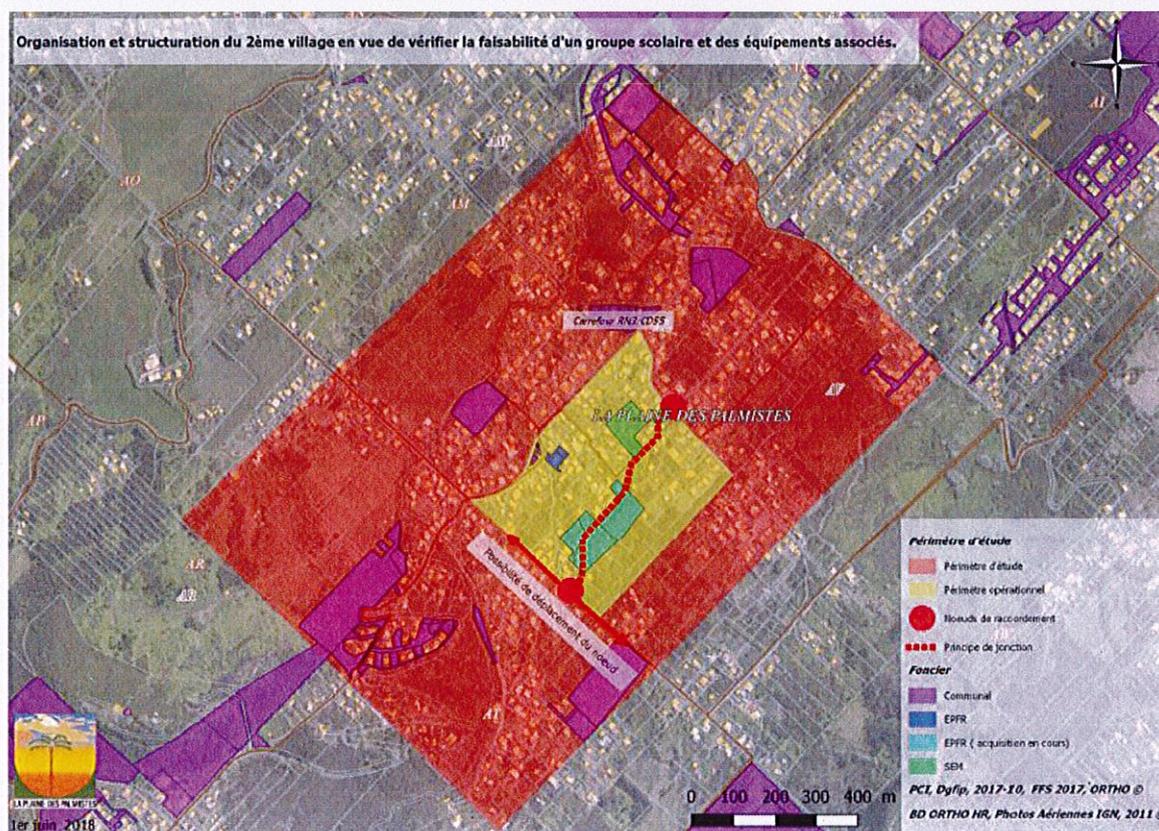
Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM17-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019

## Affaire 17-261219 :

### Etudes préalables à la structuration du 2<sup>ème</sup> Village pour la programmation d'une nouvelle école primaire et de ses équipements connexes notamment sportifs / Présentation des esquisses d'aménagement et de la programmation des équipements publics

Dans le cadre de ces projets, la commune de la Plaine des Palmistes a initié une réflexion globale sur le quartier du 2<sup>ème</sup> Village visant à définir une nouvelle organisation territoriale et un programme d'équipements à mettre en œuvre en cohérence avec les dynamiques spatiales, économiques et touristiques déjà en cours. Ce projet a vocation à anticiper le développement du secteur du 2<sup>ème</sup> Village pour les 10 à 30 ans à venir, un peu comme à l'image de ce qui a été réalisé sur le 1<sup>er</sup> Village. Cette réflexion urbaine a été menée sur une zone d'étude qui comporte 3 niveaux parfaitement imbriqués :

- Un périmètre de réflexion élargi à toute la zone haute située au-dessus de la ligne 2 000 correspondant à la zone d'influence commerciale du 2<sup>ème</sup> Village avec l'idée de conforter cette centralité en la dotant d'équipements publics structurants de proximité, susceptibles de décongestionner l'actuel centre-ville ;
- Un périmètre de réflexion rapproché pour l'étude de faisabilité globale à l'échelle du quartier du 2<sup>ème</sup> Village et de ses connexions avec le reste de la commune (périmètre rouge) ;
- Un périmètre de réflexion restreint donc plus précis pour l'analyse de la faisabilité et de la programmation d'un groupe scolaire et des équipements associés (périmètre jaune).



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM17-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019

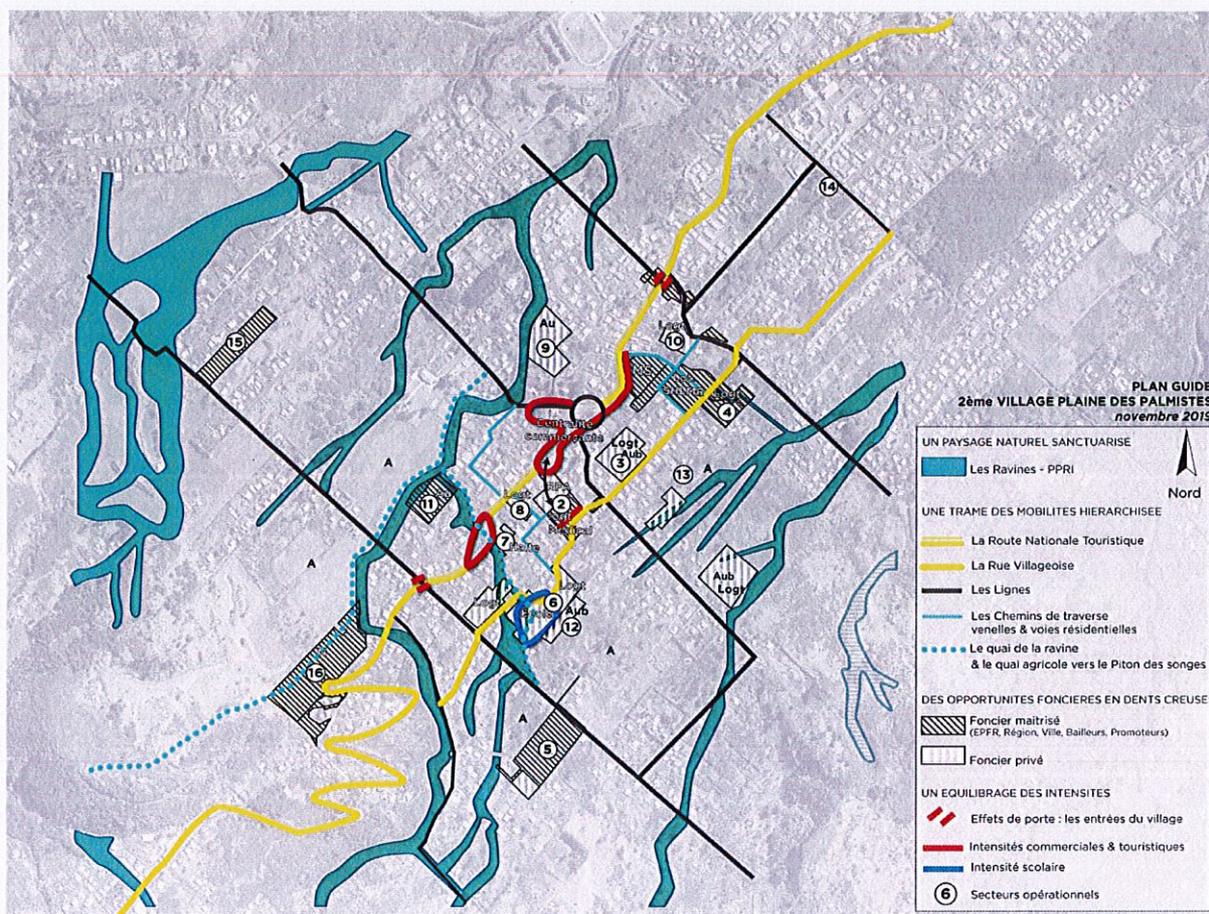
Le stade d'avancement de ce projet est la programmation dont les orientations consistent à :

- Répondre à l'enjeu démographique,
- Maintenir et améliorer la qualité de vie quotidienne de proximité,
- Développer la destination Plaine des Palmistes,
- Préserver et valoriser l'agriculture et l'environnement.

## II. PROPOSITION D'AMENAGEMENT

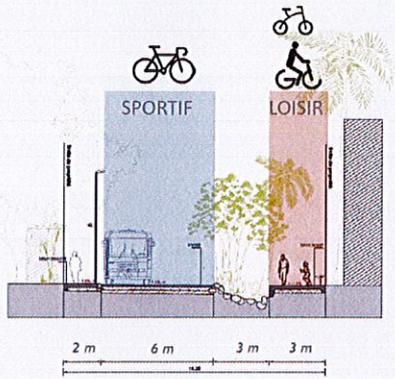
### II.1 PLAN GUIDE GENERAL

Le plan guide montre la volonté de valoriser les ravines, d'intensifier la RN, de mettre en place une rue villageoise support de la nouvelle trame viaire et enfin de définir les opportunités foncières correspondantes.

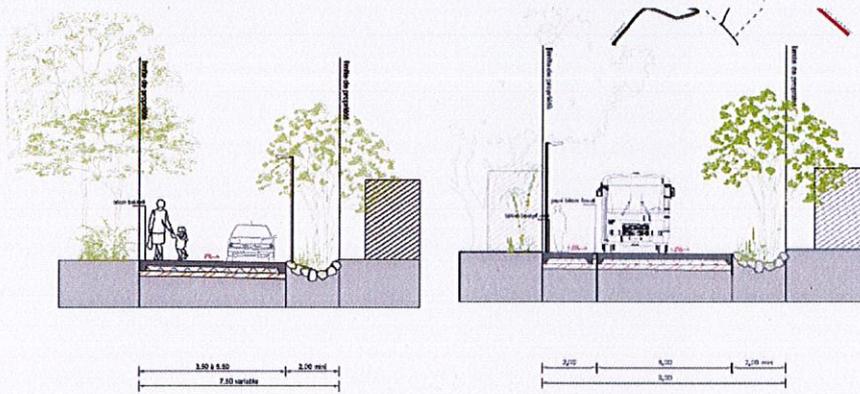


## II.2 TRAME DES MOBILITES

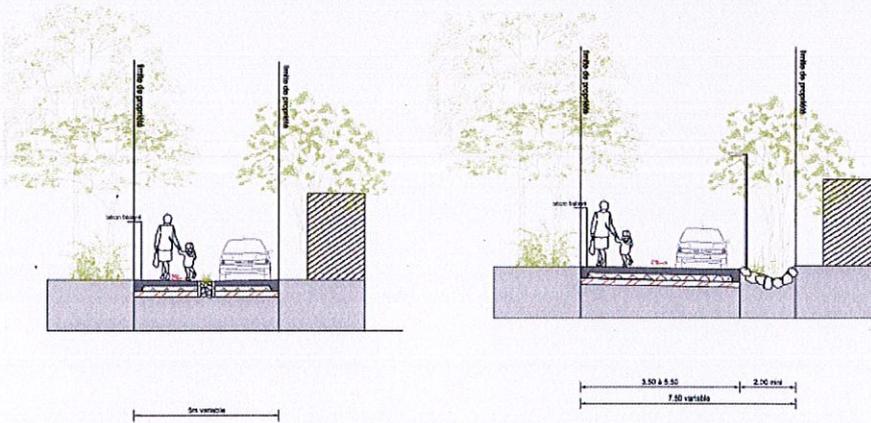
- La RN, axe touristique régional (13m)
- La rue villageoise (14m)



- Les lignes 500 (8-10m)

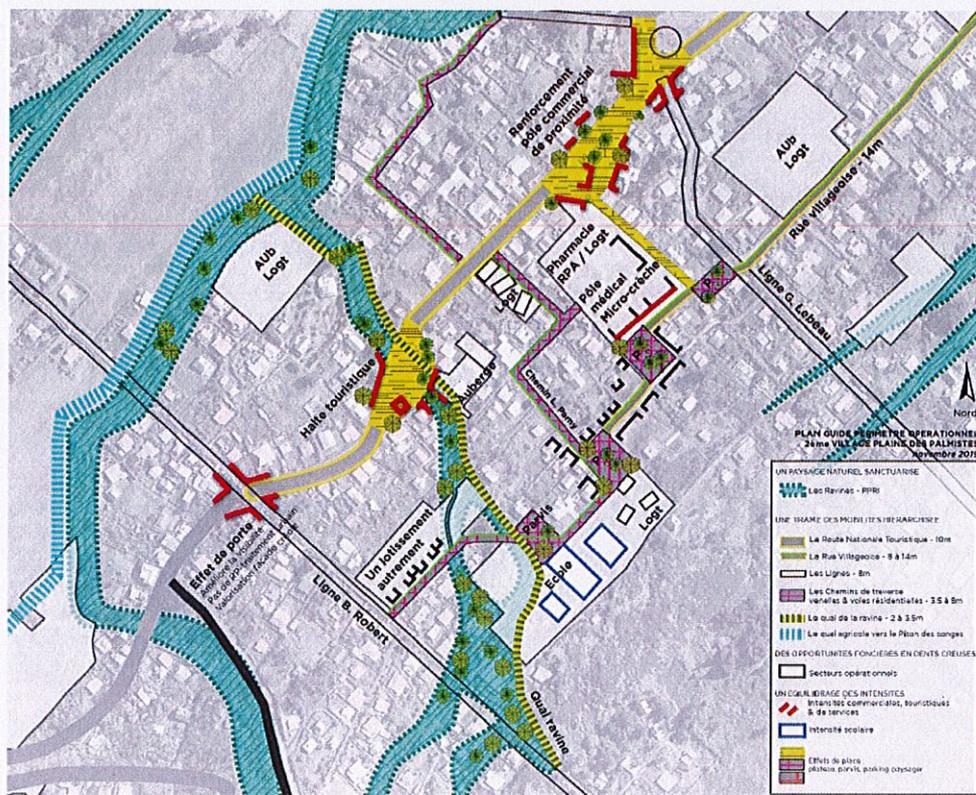


- La trame douce des proximités (chemins, mail, et venelles) (5-8m)



Suite aux différentes contraintes, des rétrécissements de voies sont envisagés afin de s'adapter à l'existant ou à l'importance de l'espace à traverser. Il s'agit d'assurer un maillage du quartier du 2<sup>ème</sup> Village permettant aux habitants du secteur de circuler en toute tranquillité et sécurité. La qualité de l'espace public sera mise au cœur du projet.

### II.3 PLAN GUIDE DU PERIMETRE OPERATIONNEL

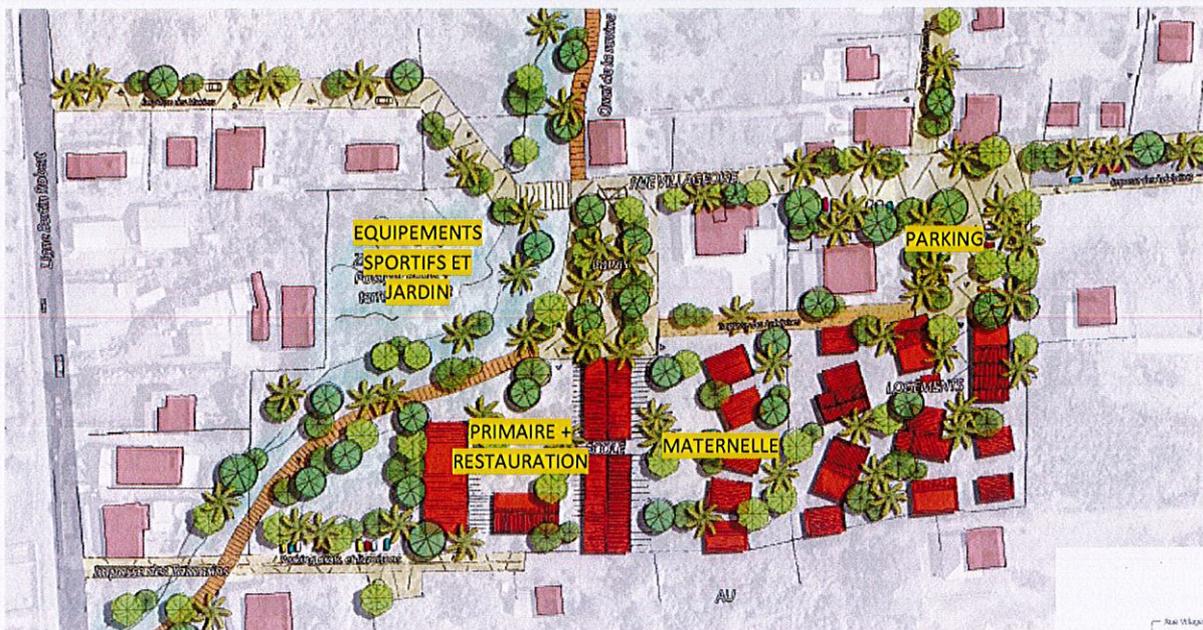


Le plan propose dans le périmètre opérationnel d'intensifier le tissu bâti existant et les dents creuses.

Il est proposé d'augmenter le nombre de logements dans cette zone, d'intégrer une résidence de 30 logements seniors à proximité des commerces prévus au niveau du rond-point TIKIT et de développer des services de proximités tels qu'une maison de santé, pharmacie et micro crèche. Il est prévu également de développer l'offre de restauration et d'hébergement à vocation touristique et de construire un groupe scolaire complet avec ses équipements connexes.

## II.4 GROUPE SCOLAIRE

La programmation prévoit en fonction du taux de croissance de la population et du dédoublement des classes, de créer un groupe scolaire de 23 salles de classes avec une zone de restauration, un plateau sportif, un jardin pédagogique et une zone de stationnement.



Le coût des aménagements est estimé à cette date à 7 038 004 € HT et hors constructions. Il s'agit là d'un programme important qu'il faudra certainement pluri annualiser et prioriser compte tenu notamment de l'évolution de la démographie scolaire sur la Commune.

**Le Conseil Municipal, A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, PREND ACTE** de l'avancée de ces études et des partis d'aménagement et d'équipement pris.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme  
Maire  
Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM17-261219-  
DE  
Date de télétransmission : 30/12/2019  
Date de réception préfecture : 30/12/2019